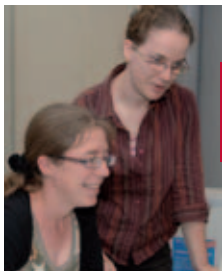




**Médiation
numérique**

p. 2



**Aide aux
personnes
agées**

p. 4



Biodiversité

p. 5

N°11

SEPTEMBRE
OCTOBRE
2010

Le JOURNAL

du Conseil général des Deux-Sèvres

LE RENDEZ-VOUS CITOYEN DU DÉPARTEMENT



**Deux-Sèvres Autrement :
les acteurs du
Projet départemental
ont la parole**

« La croisée des savoirs »

C'est le nom du site web, actuellement en cours de construction, qui mettra prochainement en réseau des contenus d'information fiabilisés et pluriels sur les thématiques du projet départemental « Deux-Sèvres autrement ». L'idée : permettre à la population de s'interroger et de se forger sa propre opinion sur les mutations de notre société. « C'est quoi, la biodiversité ? » sera la première question posée. Comme un moteur « wiki », le contenu de ce site sera alimenté par divers contributeurs : des partenaires institutionnels bien identifiés, aux compétences reconnues. Par un jeu de questions-réponses, l'internaute sera renvoyé vers des bases de connaissances (liens hypertextes ou liste de ressources), avec des niveaux d'accessibilité différenciés visuellement (allant de la thèse à l'album jeunesse). Pratique, ce site proposera également un agenda des manifestations organisées en Deux-Sèvres (en rapport avec la problématique développée), ainsi qu'une carte interactive pour la géolocalisation des sites emblématiques (les Pôles Science et Nature du Conseil Général par exemple). Un « nuage de tags » (mots-clés) offrira, dès la page d'accueil, un accès simplifié aux informations disponibles. A suivre...

www.deux-sevres.com

édito



Éric GAUTIER

Président du Conseil général
des Deux-Sèvres

Le projet départemental avance

Avec le projet départemental « Deux-Sèvres Autrement », le Conseil général démontre qu'il est possible, pour une collectivité, d'agir différemment à l'échelle d'un territoire, en mettant la science au service du développement local.

Ce numéro de rentrée du Journal du Département présente les actions déjà engagées, articulées autour des

deux axes qui orientent les politiques départementales : la solidarité et la protection de l'environnement.

Des démarches transversales ont permis de mettre en place les Assises de la culture, le dispositif CG Solid'R ou encore le schéma départemental des personnes âgées, en partenariat avec les acteurs locaux.

Le projet départemental contribue également à un renforcement des liens avec les autres territoires,

illustré par la convention de partenariat 2010-2014 signée entre le Conseil général et la Région Poitou-Charentes, et par les perspectives de coopération ouvertes avec le « Pôle International de la Biodiversité ».

Innovier tout en exerçant pleinement ses compétences, c'est le défi que le Département entend bien relever avec ses partenaires.

Bonne rentrée à tous !

Le JOURNAL

du Conseil général des Deux-Sèvres

Notre monde connaît de profondes mutations. Il est impératif de s'y adapter. En tant que collectivité, le Conseil général a un rôle à jouer au niveau local, pour renforcer le lien social et la solidarité, préserver la biodiversité, et maintenir un service public de qualité. **Comment ? En donnant la parole aux usagers et en les associant à ses choix politiques** (comité de lignes pour les transports, Assises de l'insertion, Assises de la culture, et prochainement Assises du partenariat éducatif dans les collèges...), **en mettant en place des partenariats et des réseaux, en facilitant la compréhension (conférences, forums, débats...), en promouvant l'exemplarité et l'innovation...**

Une démarche prospective, active, transversale et partenariale, pour construire un projet départemental ambitieux.

Urgence écologique, évolution démographique, dérégulation économique, accès à la connaissance... Les terrains d'actions sont nombreux pour infléchir sur les comportements individuels et collectifs, et imaginer un autre avenir pour nos enfants. ♦

« Ce que nous visons dans ce projet, c'est l'amorce d'un autre modèle de développement dans lequel la responsabilisation des personnes est un des facteurs constitutifs d'une société plus juste. »
Éric Gautier, Président du Conseil général des Deux-Sèvres.



Deux-Sèvres autrement

Ensemble nous pouvons agir

Retrouvez toutes les composantes du Projet départemental « Deux-Sèvres autrement » sur le site Internet qui lui est dédié : www.deuxsevresautrement.com



5 000 micros

Avec une centaine d'ordinateurs déjà distribués aux associations, l'opération « 5 000 micros » réaffirme toute la pertinence de ce partenariat Conseil général – Maaf Assurances, visant à donner une seconde vie à des équipements reconditionnés par une entreprise d'insertion du Bocage bressuirais. Après avoir permis à 700 familles de collégiens et à une trentaine de personnes employées dans les chantiers d'insertion de bénéficier de ce dispositif, il s'agit donc d'offrir aux associations demandeuses les moyens de se doter d'un outil de gestion, mais aussi de leur donner accès gratuitement à des formations, délivrées par les médiateurs numériques du Conseil général, sur l'ensemble du département.

Votre association souhaite acquérir un ordinateur ?

Le Conseil général organise une distribution tous les vendredis jusqu'au 24 septembre

• à Bocapôle à Bressuire

(contacter Dirk Meyer au 06 88 85 22 04)

• à La Maison du Département à Niort, Mail Lucie Aubrac (contacter Stéphane Seguinard au 06 86 85 28 61).

ENSEMBLE, PRÉPARONS L'AVENIR

Tisser des liens durables

Pour promouvoir la vie associative et renforcer le partenariat avec ses représentants de manière pérenne, le Conseil général a mis en place un dispositif : « CG Solid'R ». Par une convention pluriannuelle, il soutient ainsi les actions collectives menées pour maintenir et développer le lien social, fil conducteur de sa politique. Premiers signataires : les 21 centres socio-culturels deux-sévriens. Jean-Noël Léridon, chargé d'animer ce réseau au sein de la fédération départementale, nous explique les changements induits par cette contractualisation, également prévue avec la Fédération des Foyers Ruraux, La Ligue de l'Enseignement et la Fédération des Familles Rurales.



Interview

Jean-Noël Léridon

Délégué de la Fédération départementale des centres socio-culturels des Deux-Sèvres

Comment fonctionne la fédération, et quel partenariat la lie au Conseil général ?

Depuis une quinzaine d'années, la fédération s'attache à animer son réseau selon un principe simple : à une question individuelle nous apportons toujours une réponse collective, en favorisant les échanges entre les centres socio-culturels, tous autonomes dans leur gestion. Nous accompagnons leurs projets, et constituons une interface avec nos partenaires : la CAF, la MSA, l'Etat, et bien évidemment le Conseil général. Avec lui, nous sommes liés par une convention depuis très longtemps. Jusqu'à présent, cette reconnaissance institutionnelle des centres socio-culturels reposait sur l'accès à différents dispositifs (et donc à des sources de financements spécifiques), à 75% dans le cadre du plan départemental d'insertion, le reste relevant de l'action culturelle.

En quoi le contrat CG Solid'R marque-t-il une reconnaissance plus forte de votre réseau ?

Depuis cinq ans, la fédération interpelle le Conseil général sur l'urgence de redéfinir les modalités de son soutien, par un accompagnement plus structurel, et moins conjoncturel. Ce contrat CG Solid'R répond en partie à cette préoccupation, et va nous permettre de construire ensemble l'articulation de nos objectifs communs : développer le lien social et œuvrer pour une éducation populaire offrant un meilleur avenir à nos enfants. Ce travail charnière suppose des changements importants dans nos relations, et notamment une plus grande transversalité au sein des services du Conseil général. Pour faire simple, il s'agit d'associer éducation, prévention, action sociale et action culturelle.

Comment abordez-vous ce changement ?

D'une posture de prestataires, les centres socio-culturels deviennent ainsi de véritables partenaires, partageant une même vision des enjeux (sociaux, humains, éducatifs...) qui nous motivent tous à faire « bouger les lignes ». Tout est à construire, mais nous abordons l'accompagnement de ce changement avec confiance, sans minimiser pour autant les points d'interrogations.

Quel est le calendrier de cette contractualisation ?

Les centres socio-culturels établissent actuellement leur pré-projet, qui sera présenté puis validé par les antennes médico-sociales du Conseil général (représentant dans les territoires les services insertion, aide sociale à l'enfance, action sociale généraliste, etc.). Les signatures devraient avoir lieu fin 2010, pour un lancement des premières expérimentations en 2011.

Comment imaginez-vous l'avenir des centres socio-culturels ?

La précarité croissante, tant des personnes que des associations qui contribuent à des actions de cohésion sociale, est très préoccupante. Elle est largement aussi aiguë en milieu rural qu'en milieu urbain, mais y est beaucoup plus diffuse. L'éducation constitue le levier essentiel de l'apprentissage du « vivre ensemble », par un accès à différents lieux de socialisation. Le schéma politique national actuel est bâti sur une logique de contrôle de gestion, de rentabilité, de « saucissonnage ». Cette pression économique nous oblige à nous recentrer sur ce qui n'est pas négociable, en termes d'actions. Un réseau associatif comme le nôtre ne disposera jamais d'indépendance financière, mais ce qui est essentiel, c'est l'autonomie de son projet dans un cadre partenarial avec les organismes sociaux, les collectivités locales. Et dans ce collectif, le Conseil général est un partenaire important. ♦

Rompre l'isolement numérique

Le taux actuel d'équipement et de connexion des ménages ne justifie plus l'implantation de 31 espaces multimédias dans le département. Le Conseil général a donc souhaité repenser leurs missions et leur donner un second souffle. Pauline Brochet est l'un des 11 médiateurs qui accompagnent les « nouveaux usagers » du numérique, essentiellement des personnes âgées ou en insertion. En poste à L'Absie, Champdeniers et Coulonges-sur-l'Autize, elle témoigne.



Interview

Pauline Brochet

Médiatrice numérique sur les cantons de L'Absie, Coulonges-sur-l'Autize et Champdeniers

Pouvez-vous nous expliquer le principe du redéploiement des centres de ressources Plan Net ?

Ces espaces multimédia, créés en 1997 et installés en majorité dans les collèges, ne correspondent plus à la demande d'aujourd'hui. Leur fréquentation s'est essouffée, les utilisateurs ne se renouvellent plus... Ainsi le Conseil général a-t-il décidé de faire évoluer cette offre, préférant privilégier l'accompagnement des publics les plus éloignés du numérique, grâce à un service de médiation. Nous interviendrons aussi comme formateurs auprès des associations. Certains Plan Net disparaîtront des collèges, mais des espaces seront toujours accessibles dans chacun des cantons (le recensement précis des lieux est en cours).

Comment appréhendez-vous l'évolution de vos missions, et du service apporté aux usagers ?

Ça ne se justifie plus d'être dans les collèges pour accueillir le public, qui à certains endroits se fait de plus en plus rare. Je suis donc ravie de participer à la construction des modules de formation qui seront prochainement proposés aux associations par le centre socio-culturel de Champdeniers. Je serai chargée de coordonner ce nouveau partenariat : c'est très stimulant, d'autant plus que cela correspond véritablement à ma formation. Question technique informatique,

je suis une autodidacte. Mais j'ai un BTS de service en espace rural, qui m'a préparée à la méthodologie de projet.

Quelle est votre plus grande source de satisfaction professionnelle ?

J'aime beaucoup le contact avec les gens, notamment les personnes âgées qui ont envie d'apprendre à se servir d'un ordinateur, et de découvrir Internet. Je reçois régulièrement un couple britannique de 85 ans, nous ne nous parlons qu'en anglais, c'est très enrichissant. A L'Absie, je connais tout le monde, c'est un espace multimédia très convivial. Du coup, je me suis aussi investie dans la vie associative locale, en participant à la création de « la scène des copains », une troupe de théâtre.

Quelles relations de travail entretenez-vous avec les autres médiateurs du département ?

Avant, nous étions isolés chacun dans nos Plan Net respectifs. Après avoir exercé le même métier dans la même collectivité depuis 10 ans, avec des profils différents et sans se connaître vraiment, nous sommes amenés à nous rencontrer plus souvent désormais, réellement ou virtuellement. Nous nous réunissons notamment tous les lundis, en visio-conférence avec notre hiérarchie, pour faire évoluer ensemble ce « nouveau » service aux usagers. C'est un moment important.

Un souhait pour l'avenir ?

J'aimerais intervenir auprès des personnes handicapées. Par le passé, j'ai été animatrice dans des centres de loisirs, et que ce soit avec les enfants ou avec les adultes handicapés, j'ai eu plaisir à m'occuper d'eux, à les encadrer. Cet environnement de formation adaptée me plairait beaucoup. ♦





Approcol

Introduire davantage de produits locaux et de qualité dans la préparation des repas servis aux collégiens du département : c'est l'objectif du dispositif baptisé Approcol (comme APprovisionnement de PRoximité des COLLèges). L'enjeu est double : soutenir l'agriculture deux-sévrienne, en l'incitant à dynamiser ses filières pour se rapprocher de ces acheteurs publics, et sensibiliser les adolescents aux bienfaits d'une alimentation équilibrée.

Solidarité alimentaire

Le Conseil général s'est engagé à verser une subvention annuelle de 100 000 € à la Banque Alimentaire des Deux-Sèvres pour l'achat de produits alimentaires frais de provenance locale, et plus particulièrement issus de filières en difficulté : viandes (volaille, lapin, porc), produits laitiers, fruits et légumes. Un partenariat doublement positif, puisqu'il permet d'améliorer l'approvisionnement des associations caritatives bénéficiaires de la Banque Alimentaire (en volume et en qualité de produits), mais aussi de soutenir des productions agricoles qui en ont besoin.

ENSEMBLE, PRÉPARONS L'AVENIR

Redonner un sens social à la culture

Echanger et confronter les visions de tous les acteurs culturels deux-sévriens, c'est l'objet des Assises organisées en septembre pour redéfinir les politiques culturelles départementales, dans une approche transversale fondée sur des expérimentations. Explications.



Interview

Yves Gassot

Responsable des Assises de la culture du Conseil général

Comment définiriez-vous cette démarche ?

C'est un cadre de réflexion, proposé à tous les partenaires du secteur culturel (bibliothèques, musées, centres socio-culturels, compagnies, diffuseurs de spectacles, sociétés savantes, Education nationale, Archives départementales, services « conservation du patrimoine » et « arts plastiques et arts vivants » au Conseil général...), pour les associer aux choix d'actions prioritaires et d'expérimentations à mener en Deux-Sèvres, afin d'aboutir à l'élaboration d'un schéma de développement culturel pluriannuel.

Sur quels enjeux porte cette réflexion ?

La préoccupation première du Conseil général est de faciliter l'accès de tous les Deux-Sévriens à la culture, pour qu'elle fasse partie intégrante de leur vie quotidienne. Cela passe par un travail de médiation (animation, proximité de l'offre culturelle, participation des publics, éducation artistique...), par un rapprochement physique (avec des déplacements facilités, une mise en réseau des équipements sur le territoire, une meilleure visibilité de l'offre culturelle...), et par une tarification plus abordable. Il s'agit aussi de prendre en compte le poids économique (en termes d'emplois notamment) du secteur culturel dans notre département.

Concrètement, que va-t-il se passer ?

Une première réunion de travail en interne a eu lieu en avril pour exposer les motifs des Assises aux Conseillers généraux. En juin, nous avons réuni nos partenaires (une centaine de personnes), pour échanger sur cette démarche de concertation, et les inviter à s'inscrire aux quatre ateliers qui seront organisés le 28 septembre et le 19 octobre (à raison d'une demi-journée chacun). Ces travaux seront restitués en réunion plénière, en clôture des Assises de la culture le 9 décembre 2010. Elle annoncera les premières idées d'expérimentations qui se seront dégagées, et les modalités de leur mise en œuvre.

Pouvez-vous expliciter les thématiques abordées en ateliers ?

Le premier atelier portera sur le thème « partage et création ». Il existe deux approches de la culture : la culture de reconnaissance, et la culture de découverte. Il s'agira de voir comment favoriser cette découverte,

pour maintenir un réseau de créateurs et changer le regard des gens sur la création. La seconde thématique s'intitule « espace social et réseaux d'équipements culturels ». Elle soulève plusieurs questions, pour envisager la complémentarité entre actions sociales et actions culturelles. Comment ouvrir les équipements culturels à une plus grande multiplicité de pratiques, d'offres et d'usages ? Comment traiter les inégalités d'accès et les différenciations sociales des pratiques culturelles ? Comment les réseaux spécialisés (bibliothèques, centres socio-culturels...) peuvent-ils participer à cette nécessaire transformation ? Dans quels nouveaux lieux (y compris privés, pour des « spectacles à la maison » par exemple), la culture peut-elle toucher des populations peu enclines à s'y intéresser ? Pour ne citer que les bibliothèques, nous devons absolument désacraliser l'endroit, et même le livre. Il faut investir l'espace public et encourager les élus locaux à donner une place plus importante à la création artistique, dans la valorisation de leurs projets d'aménagement de bourg notamment, lors d'un lancement de chantier ou d'une inauguration, avec la diffusion de spectacles tous publics (scolaires, personnes handicapées, personnes âgées, etc.). Cela pourrait même créer une émulation au sein de la population locale, invitée à participer à la création de l'événement : costumes, installations, décors...

Le troisième atelier abordera la question du partenariat et de la place respective des acteurs culturels, des institutions publiques et des usagers. Nous nous interrogerons en particulier sur les formations à prévoir pour les artistes, les médiateurs culturels, les bénévoles des associations...

Enfin, nous nous pencherons sur une thématique faisant appel à la notion d'identité : « mémoire et modernité ». Quel patrimoine historique et social la notion de patrimoine

peut-elle recouvrir ? Comment (re)donner vie aux patrimoines dans l'espace culturel ? Quel regard contemporain portons-nous sur les objets de la mémoire ? (une affiche de concert constitue-t-elle un document à conserver et à transmettre ?) Comment inscrire les pratiques culturelles d'aujourd'hui dans une perspective de mémoire ? (l'accès à Internet contribue à alimenter notre mémoire, mais qu'en est-il des publications rédigées par des sociétés savantes, inaccessibles au plus grand nombre ?) Comment les technologies de l'information et de la communication, l'art ou la science peuvent-ils participer à une conception vivante de la mémoire ?

Dans un contexte de mondialisation, on doit être bien avec la culture que l'on porte en soi pour être en capacité de s'ouvrir à celle des autres. Si cette culture de mémoire se trouve en « jachère », c'est là que naissent des problèmes d'identité liés à la mémoire.

Dans la conduite de ces Assises, qu'est ce qui vous semble le plus difficile à mettre en œuvre ?

Intellectuellement, cette démarche prend du temps. Bon nombre des participants sont prêts à évoluer dans leurs pratiques, pour œuvrer à cette transversalité, dépasser ses prérogatives, etc. Nous savons tous que tout changement de méthode suppose une longue période d'adaptation, et pour certaines associations, « exsangues » financièrement, qui s'inquiètent avant tout de leur survie, c'est beaucoup plus compliqué. Le plus grand risque pour nous serait que cette mobilisation soit perçue comme un appel à projets, alors que ceux dont nous faciliterons l'émergence doivent s'inscrire dans le temps, et les Assises, constituer un processus permanent. ♦

Zoom sur le contrat de partenariat éducatif

L'action du Conseil général dans les collèges est extrêmement diversifiée. Elle concerne tous les aspects de la vie scolaire : service de restauration, pratique sportive, transports scolaires, accès aux technologies de l'information et de la communication, aide aux familles, scolarisation des élèves handicapés, santé (allègement du poids des cartables), sensibilisation à la sécurité routière, éducation artistique et culturelle, éducation à l'environnement et au développement durable... Pour rendre lisible l'ensemble de ses actions dans les collèges et veiller à une égalité de l'offre éducative en tous points du territoire, le Département va établir une « convention d'objectifs relative à la réussite des collégiens » avec l'Inspection académique pour la période 2010-2013, et passer un « contrat de partenariat éducatif » avec chaque établissement. Un cadre clair, pour une évaluation globale de tous les terrains d'actions du Conseil général en faveur des collégiens.



Mobilité

En tant qu'autorité organisatrice des transports (scolaires et interurbains), le Conseil général entend faciliter la mobilité de tous les Deux-Sévriens, par une offre de services adaptée aux besoins de la population (les jeunes, les actifs, les retraités...), sur l'ensemble du territoire, et par une tarification attractive, pour nous faire préférer le car. Economique, pratique, écologique, le RDS !

Renseignements au 05 49 06 77 55

Quelques chiffres

En Deux-Sèvres, il existe 99 services d'aide à la personne agréés, dont la moitié sont des structures publiques. 37 services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) sont autorisés et tarifés par le Conseil général : 25 structures publiques et 12 associatives. Leur intervention correspond à un total de 1,1 million d'heures, prises en charge par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), financée par le Département, les caisses de retraite et les mutuelles.

À savoir

Pour concilier modernisation, qualité des prestations, harmonisation de la couverture territoriale par les SAAD et nécessaire maîtrise des financements publics, le Conseil général s'est engagé dans une réflexion à plus long terme, traduite dans une convention avec la CNSA et l'Etat, qui sera signée le 29 septembre prochain.

ENSEMBLE, PRÉPARONS L'AVENIR

Maintenir des services d'aide à domicile pour les personnes âgées

Les prestataires de services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) pour les personnes âgées se sont multipliés, parmi lesquels des associations aujourd'hui confrontées à de graves difficultés financières. Pour ne pas risquer de les voir disparaître, le Conseil général a pris une mesure d'urgence, dans le cadre d'une politique médico-sociale globale, contenue dans le schéma gérontologique départemental 2010-2014.



Interview

Benoit Aristide
Directeur de Familles Rurales,
Association de Soutien à
Domicile et de Services à la
Personne des Deux-Sèvres

Comment fonctionne votre association ?

En 2006, 21 associations locales Familles Rurales (sur les 45 du réseau) faisaient du service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) pour les personnes âgées. Depuis 2007, une seule structure centralise cette activité. Elle emploie 200 salariés, qui interviennent auprès de 1 400 bénéficiaires, sur une centaine de communes du Nord Deux-Sèvres, 155 000 heures/an : 80% pour le maintien à domicile des personnes âgées, 20% pour le ménage, le repassage et les gardes d'enfants dans les familles. Nous avons des antennes locales, avec des secrétaires encadrantes de proximité coordinatrices de service (gérant 5 à 25 aides à domicile chacune), et des bénévoles qui assurent le lien avec les usagers.

Quelle est sa particularité ?

Comme son nom l'indique, les terrains d'actions de Familles Rurales sont des communes... rurales. Cela implique de nombreux déplacements : 550 000 kms sont parcourus chaque année par nos aides à domicile (AAD), qui effectuent en moyenne 4 kms pour une heure d'aide.

Comment expliquez-vous les difficultés financières que vous rencontrez ces dernières années ?

Essentiellement par le coût des déplacements et de la qualification du personnel, non reconnue dans le taux horaire (36% de nos effectifs ont le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS), un taux supérieur à la moyenne nationale qui est de 20%).

Dans quel contexte s'est établi le contrat de retour à l'équilibre financier, et quels sont les engagements que vous avez dû prendre ?

2010 annonçait un troisième exercice budgétaire déficitaire. La viabilité de l'association était donc mise en péril. Le Conseil général est le seul de nos financeurs avec lequel nous avons pu négocier les tarifs, passant ainsi de 19,05 à 19,71€, pour 2009, 2010 et 2011, auxquels s'ajoute une subvention exceptionnelle de 27 000 €, en 2010, pour nous aider à continuer le travail de restructuration de notre association. Avec le CREF, en contrepartie, nous avons dû solliciter les associations locales pour reconstituer nos fonds propres, retravailler le poids de notre personnel administratif et réduire les coûts de déplacements, stopper les formations qualifiantes comme le DEAVS, etc..

Comment voyez-vous l'avenir de l'association ?

Sans le Conseil général, nous n'aurions pas pu continuer. Pour autant, nous sommes loin d'être sauvés. Notre premier objectif est de retrouver notre autonomie financière au 1^{er} janvier 2012. Le vrai challenge à relever reste devant nous, dans un contexte législatif porteur d'interrogations, avec une réforme de l'aide aux personnes dépendantes qui tarde à venir.

En Deux-Sèvres, la part des personnes âgées de 60 ans et plus avoisine les 25% (INSEE, 2006). Elle devrait croître de 25 à 32% d'ici 2020. Plus de 90% des personnes âgées vivent chez elles, l'âge moyen d'entrée dans un établissement d'accueil se situant au-delà de 80 ans. Derrière ces chiffres, une réalité : avec l'allongement de la durée de la vie se pose la question des conditions de vie. Maintien à domicile, hébergement en établissement : un choix toujours difficile pour qui est confronté à la perte progressive de son autonomie, et pour sa famille, amenée à demander de l'aide (morale, financière, professionnelle...). Une aide locale structurée, à préserver.

Une question de survie

Les fédérations nationales des services associatifs annoncent des centaines de liquidations judiciaires (11 000 licenciements). En Deux-Sèvres, plusieurs associations tarifées par le Département sont entrées en procédure d'alerte en 2009, risquant le dépôt de bilan. Gestion complexe des personnels, émiettement des structures sur un territoire à dominante rurale, dépenses difficiles à maîtriser du fait des contraintes légales et réglementaires, baisse du nombre d'heures réalisées (avec notamment le développement des contrats de « gré à gré » par les particuliers employeurs), et du taux de couverture de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)... Les causes de ce déséquilibre financier sont nombreuses.

Le CREF, qu'est ce que c'est ?

Pour répondre aux situations d'urgence des services associatifs dont la survie est menacée, un contrat de retour à l'équilibre financier (CREF) peut leur être proposé par le Département, avec une majoration du tarif horaire d'au maximum 1€ supplémentaire (20,05€) bloqué sur 3 ans. En contrepartie, ils doivent présenter un plan d'actions prévoyant une rationalisation des dépenses et une optimisation des coûts, voire un projet de mutualisation avec d'autres services. Ce « plan de sauvetage », qui concerne d'ores et déjà l'ADMR, Familles Rurales, l'Auxiliaire au quotidien (auxquelles s'ajouteront bientôt Proxim Services et A Domicile), va peser sur les finances du Département, déjà fortement contraintes. En effet, entre 2005 et 2010, les budgets en faveur des personnes âgées et en situation de handicap ont augmenté de 34%, alors même que les compétences transférées par l'Acte II de la Décentralisation n'ont pas été entièrement compensées (différentiel annuel de 23 M€), et que la réforme du financement de la dépendance est annoncée (cf rapport Rosso-Debord favorisant le recours à l'assurance individuelle). Une source d'inquiétude pour un département rural comme les Deux-Sèvres, où le niveau moyen des retraites reste faible. De plus, l'option consistant à supprimer la prise en charge d'une partie des personnes dépendantes, dans un contexte de désengagement des caisses de retraite, impacterait lourdement l'autonomie des personnes âgées, et l'activité des services intervenant à leur domicile. ♦

Un schéma gérontologique départemental, à quoi ça sert ?

C'est un outil de programmation qui permet d'apprécier les besoins sociaux et médico-sociaux des personnes âgées, de dresser un bilan de l'offre sociale et médico-sociale existante sur le département, de déterminer les perspectives de son développement, de préciser le cadre de la coopération et de la coordination entre les établissements et les services, et de définir les critères d'évaluation des actions mises en œuvre. Il est élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs intervenant auprès des personnes âgées : Agence Régionale de l'Hospitalisation (ARH), Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), Comité Départemental des Personnes Agées (CODERPA), Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), services d'Hospitalisation A Domicile (HAD), Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC).



3x20 d'ici 2020

L'Union Européenne s'est fixé 3 objectifs ambitieux pour 2020 :

- 20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 20% d'augmentation de l'efficacité énergétique
- 20% de production d'énergies renouvelables

www.1010.fr

Le Conseil général a adhéré à l'opération « Ten Ten » lancée le 5 juin dernier par GoodPlanet, fondation reconnue d'utilité publique présidée par Yann Arthus-Bertrand. Cette campagne de mobilisation contre le réchauffement climatique véhicule une idée simple : chacun peut facilement agir pour la planète, en réduisant volontairement de 10% ses émissions de gaz à effet de serre, dans une période de 12 mois à partir de 2010.

PRÉSERVONS NOTRE PATRIMOINE

Deux-Sèvres, Pôle International de la Biodiversité

Un Pôle d'envergure internationale, mais aussi un Pôle... d'Excellence Rurale (PER)* ! Une reconnaissance fondamentale pour concrétiser ce projet de préservation de la diversité biologique de nos territoires, articulé en trois volets : diffusion du savoir scientifique, gestion des milieux et conservation des espèces. Porté par le Conseil général, il fédère aussi l'ensemble des acteurs de la protection de l'environnement : le Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (CNRS), Zoodyssée, la Ligue de Protection des Oiseaux et le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres.

Conservation des espèces, rencontres citoyennes, valorisation de l'opération scientifique et pédagogique « des nichoirs dans la plaine », programme de réduction de l'usage des pesticides, création d'un réseau d'espaces naturels... Les terrains d'action du Conseil général se sont multipliés pour sensibiliser tous les publics aux enjeux de la protection de l'environnement, promouvoir des pratiques respectueuses de la nature, donner à voir et à comprendre... Ce Pôle, c'est tout cela à la fois, disposé dans un vitrine internationale facilitant la construction de nouveaux partenariats, mais aussi l'accès à des fonds de l'Etat et de l'Europe, grâce au label « PER ». Dominique Brouard, responsable de ce projet au Conseil général, nous explique. « La création de ce Pôle International de la Biodiversité n'augure pas la construction d'une structure publique supplémentaire. Le Pôle Science et Nature de Chizé, à Villiers-en-Bois, en constitue le socle. Le site pédagogique et touristique départemental de Zoodyssée, qui a déjà mis en place des programmes de conservation des espèces exemplaires (l'outarde canepetière, la cistude d'Europe et bientôt, le vison d'Europe), va ainsi bénéficier de trois nouveaux équipements : un centre d'élevage pour la préservation des oiseaux de plaine, un équipement pédagogique pour l'éducation à l'environnement et un espace ouvert d'interprétation de la biodiversité de plaine. Un investissement de 1,2 M€, financés pour moitié par l'Etat et l'Europe, et en partie aussi, probablement, par des partenaires comme la Région, très attentive à ces sujets. » Trois points d'attraction à ajouter au programme des visites, et un « plus » pour le développement de ce territoire, classé en zone de revitalisation rurale.



Relever le défi climatique

Les collectivités locales interviennent directement sur plus de 15% des émissions nationales de gaz à effet de serre. A l'échelle départementale, le Conseil général porte donc une certaine responsabilité dans les questions liées à l'énergie, dont les conséquences écologiques, économiques et sociales doivent être anticipées. En construisant son « Plan climat-énergie territorial », il entend réduire ses émissions de gaz à effet de serre et adapter le fonctionnement de la collectivité aux changements climatiques. Comment ? En mettant en place des programmes d'actions dans les secteurs relevant de sa compétence et dont l'impact sur le développement durable est reconnu : transports, routes, bâtiments...

L'objectif est double : améliorer la performance énergétique globale du patrimoine du Conseil général, tout en maîtrisant les dépenses et les consommations d'énergie de la collectivité. Mais le Département se doit aussi de jouer le rôle de « catalyseur » dans les projets menés avec ses partenaires sur des politiques transversales, notamment en matière de solidarité sociale, pour lutter contre la précarité énergétique. Qu'il soit gestionnaire, client, partenaire, prescripteur ou donneur d'ordre, le Conseil général cherche donc à donner l'exemple. Un « bilan carbone » a déjà été réalisé. Des objectifs chiffrés devraient permettre d'établir des priorités pour les années à venir. À terme, le contenu du Plan valorisera les opérations déjà menées (énergies renouvelables, « acceptons les herbes sauvages », etc.), et annoncera les changements de pratiques à impulser.

Biodiversité : agissons !

Le maintien de la diversité naturelle des organismes vivants est une composante essentielle du développement durable. Il constitue un enjeu sociétal mondial : la condition même de la vie sur Terre. Et face aux menaces qui pèsent sur ce patrimoine, il n'est pas trop tard pour agir ! La conservation des espèces et des espaces doit faire l'objet d'une sensibilisation, d'une prise de conscience et d'une responsabilisation collectives. Pour la plupart des gens, les zones de plaine constituent une sorte de désert biologique. Mais c'est faux ! Elles abritent des espèces singulières, emblématiques de notre territoire, comme l'outarde canepetière. Au-delà du changement global observé sur la biosphère, la destruction des habitats naturels et l'exploitation excessive des ressources (uniformisation des modes d'occupation des sols par une culture intensive) constituent de vraies menaces. Pour lutter contre cette crise de la biodiversité dans les paysages agricoles, il s'agit donc de favoriser une agriculture raisonnée économiquement tenable, et de tout mettre en œuvre pour reconquérir un certain équilibre : une démarche d'intérêt public territorial. ♦

* L'appel à projets PER lancé par le Ministère de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire vise à soutenir des projets innovants, créateurs d'emplois directs et indirects en milieu rural. Plus d'infos sur <http://poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr>

Open Days

Du 4 au 7 octobre à Bruxelles, c'est la semaine européenne des villes et des régions. Un auditoire et une vitrine rêvés pour le Conseil général, qui présentera son projet « Deux-Sèvres, Pôle International de la Biodiversité ». L'occasion d'identifier aussi de nouveaux partenariats et de participer à des échanges d'expériences sur cette thématique. Il rejoindra ainsi l'un des 28 consortiums (conférences et séminaires) organisés pour l'événement par le Comité des Régions, l'Assemblée de l'Union Européenne des représentants régionaux et locaux et la Commission Européenne.

Avant même cette rencontre, très attendue, une délégation deux-sévrienne a effectué un premier voyage pour esquisser les contours d'un programme de coopération transnationale avec la Pologne. Destination Lublin. En ligne de mire : une collaboration avec le parc national de la forêt de Bialowieza (unique fragment de la forêt primitive des plaines européennes, à mettre en résonance avec la réserve biologique intégrale de la Sylve d'Argenson), l'accueil d'étudiants à l'Institut Francophone de Formation au Cinéma Animalier de Ménigoute (IFFCAM), ou encore des échanges sur la conservation des espèces et l'élevage en parcs animaliers. Un rapprochement facilité par l'association « Coopération et amitié Deux-Sèvres Biala-Podlaska ».

Moins de pesticides : un engagement partagé

Tandis que la Région Poitou-Charentes encourage les communes à réduire leur usage de pesticides dans le cadre de la charte « Terre Saine » (à laquelle plus de 50 communes deux-sévriennes adhèrent déjà), le Conseil général montre l'exemple, lui aussi, en renonçant à l'utilisation de produits phytosanitaires dans la gestion de ses espaces publics (routes, sites départementaux, espaces agricoles ou naturels...). Cette opération, valorisée par des panneaux « Moins de pesticides, plus de vie. Acceptons les herbes sauvages » nous invite ainsi à changer notre regard sur ces nouvelles pratiques, signes de nature préservée et de santé humaine.



Réseau routier d'intérêt régional

Pour desservir le département, le Conseil général développe un réseau routier structurant sécurisé. La gestion de ce patrimoine fait l'objet d'un partenariat pluriannuel avec la Région d'un montant de 120 M€ (celle-ci participant à hauteur de 41,7%). Dans le cadre de cette convention, les axes Niort - Thouars (RD 743 / RD 938) et Niort - Les Maisons Blanches (RD 948) sont aménagés en 3 voies (évolutives en 2 x 2 voies). Ce programme comprend également la déviation de Brion-Près-Thouet, dont le début des travaux est annoncé pour l'année 2011.

FAVORISONS LE DÉVELOPPEMENT

Département-Région : un partenariat gagnant

Pour offrir aux citoyens de meilleures conditions de vie, le Conseil général des Deux-Sèvres et le Conseil régional Poitou-Charentes ont décidé de renforcer leur coopération et de valoriser leur complémentarité. Un acte politique fort, traduit dans une convention de partenariat pluriannuelle (2010-2014), précisant les orientations stratégiques communes aux deux collectivités.

A travers une double vision, à la fois proche des territoires (Département) et stratégique (Région), cette convention de partenariat affiche les valeurs et les objectifs prioritaires partagés par les deux collectivités, pour proposer une autre modèle de développement. Un cadre de référence qui devrait leur faire gagner du temps. Finies les négociations sectorielles, dossier par dossier, entre porteur de projet (Département) et financeur (Région). A travers cet engagement à la fois politique et financier, clarifiant leurs champs de compétences respectifs, une synergie nouvelle est née.

L'excellence environnementale

Le Conseil général des Deux-Sèvres s'attache à intégrer la question environnementale dans chacune de ses politiques, pour mettre en œuvre un développement alternatif et durable. Elaboration d'un « Plan climat-énergie territorial », création d'un Pôle International de la Biodiversité, promotion des circuits courts dans la restauration collective des collèges, optimisation des mobilités, protection de la ressource en eau... Autant d'actions exemplaires qui contribuent à modifier les comportements individuels et collectifs, par une démarche systématique de sensibilisation des usagers. Une politique qui s'accorde parfaitement avec le modèle économique alternatif d'une croissance verte - vertueuse pour les entreprises, les hommes et le territoire - prôné par la Région Poitou-Charentes.

La solidarité et le lien social

Pour combattre toutes les formes d'exclusion sociale et territoriale, le Département des Deux-Sèvres et la Région Poitou-Charentes étudient les modalités d'un élargissement de l'offre d'insertion professionnelle faite aux personnes les plus éloignées de l'emploi, les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) : formation professionnelle qualifiante, aide à la création d'entreprise, accès au micro-crédit... Autre terrain d'actions : la lutte contre la fracture numérique, avec une généralisation de l'accès aux réseaux et aux équipements, un accompagnement des usages et une facilitation de la diffusion des connaissances. La consolidation du lien social passe aussi par le maintien d'un maillage culturel sur l'ensemble du département, et le soutien de ce secteur économique, dans toute sa diversité créative. D'autres partenariats sont encouragés dans le domaine de l'ingénierie des territoires, pour les rendre plus attractifs. Enfin, les deux collectivités pourraient mutualiser leurs moyens d'action pour la promotion des sites culturels et touristiques, par une stratégie marketing commune. Au-delà de ces deux axes prioritaires, Département et Région continueront de collaborer, au quotidien, dans de nombreux autres domaines, dans les périmètres d'intervention définis par la loi : réseau routier d'intérêt régional, agriculture, transports... ♦

Une coopération inédite

« Je me réjouis de la coopération inédite qui est lancée avec le Conseil général des Deux-Sèvres à travers cette convention de partenariat.

C'est une nouvelle approche de l'action publique locale qui s'ouvre à travers ce travail main dans la main entre Région et Département, s'inscrivant dans des domaines divers, et respectant une vision commune des besoins des territoires et de ses habitants.

Ce programme d'actions, articulé autour de deux axes majeurs, la démarche de développement durable et la lutte contre les exclusions sociales et territoriales, va permettre le renforcement et le développement d'actions concrètes et efficaces, au plus près des citoyens.

Les grandes priorités régionales conduites depuis 2004, confortées en 2010 pourront ainsi être déclinées en lien avec les actions du Conseil général : la croissance verte à travers le plan photovoltaïque, le véhicule électrique, la rénovation énergétique du patrimoine bâti, la protection de l'environnement à travers les actions de préservation de la biodiversité, le développement d'une agriculture saine et de qualité, l'approvisionnement en circuits-courts dans la restauration collective, le programme Re-Sources pour la qualité de l'eau, la mobilité avec le développement du réseau TER en lien avec le réseau départemental, l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi, le numérique pour que chacun ait accès à Internet et apprenne à s'en servir notamment à travers les espaces publics numériques, l'accès à la culture et aux loisirs pour tous avec le soutien aux actions culturelles et sportives départementales.

Cette dynamique conjointe sera conduite par les élus départementaux et les élus régionaux référents, pour l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des habitants des Deux-Sèvres. »

Ségolène Royal,
Présidente de la Région Poitou-Charentes



Développer la qualification des bénéficiaires du RSA

Actuellement, en Deux-Sèvres, moins de 3% des bénéficiaires du RSA (autrement dit moins de 50 personnes) profitent des dispositifs de formation professionnelle mis en place par la Région.

L'objectif, inscrit dans le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI*) des Deux-Sèvres pour 2010-2012, est de multiplier ce nombre par cinq en trois ans. Un engagement fort des deux collectivités territoriales, pour faciliter la réussite des parcours d'insertion, en permettant à ces personnes éloignées de l'emploi de s'adapter aux mutations du monde du travail.

* Le PTI définit les modalités de coordination des actions entreprises par les différents partenaires - Conseil général, Direction Régionale des entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, de Pôle Emploi et de la Région Poitou-Charentes - pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA. Il est le fruit de leur mobilisation lors des Assises de l'insertion organisée par le Département depuis 2009.

Terre de Sciences

Fédérateur des initiatives qui donnent des clés pour comprendre les mutations de notre société, le dispositif « Terre de Sciences » propose un affichage commun à tous les organismes (publics, associatifs, privés) organisant des manifestations à visée scientifique pour un large public. Cette communication collective « labellisée » est matérialisée par la publication d'un agenda semestriel, annonçant les conférences, colloques, expositions, forums citoyens, ateliers découverte...

Le prochain paraîtra fin 2010.

Pour plus de renseignements, tél. 05 49 06 77 56

**Festival International du Film Ornithologique de Ménigoute (FIFO)**

Un rendez-vous tout naturel... Celui des passionnés du cinéma animalier, des associations de défense de l'environnement, des artistes animaliers, et d'un public fidèle toujours nombreux. Au-delà des projections (40 films venus du monde entier projetés sur grand écran), le FIFO compose tout un monde de découvertes : un forum de la nature, des conférences, des sorties, des animations pour les plus jeunes, des soirées contes et légendes...

Rens. auprès de l'association MAINATE au 05 49 69 90 09 et sur www.menigoute-festival.org

AGENDA**Jardins au naturel**

Vendredi 17 septembre à 20h30 à la MAIF (Salle Espace Alizée - Batiment le Gallion - 200, Avenue Salvador Allende à Niort)

« Le jardin au naturel » : conférence de Denis Pépin (journaliste, écrivain), en partenariat avec l'association Sèvre Environnement

Gratuit - Renseignements au 05 49 06 78 47

Samedi 18 septembre à partir de 14h au Lac du Cébron

« Mon jardin, espace de biodiversité » : après-midi découverte avec ateliers, rencontres, animations pour les enfants, et quelques surprises...

Gratuit - Renseignements au 05 49 63 49 50

**Exposition Paul Géroudet**

Du 9 octobre au 1^{er} novembre 2010 à l'IFFCAM

Chaque année, à l'occasion du FIFO, l'IFFCAM accueille une exposition dédiée à la nature et à l'environnement. Pour cette 26^{ème} édition, un hommage sera doublement rendu à Paul Géroudet, avec un prix éponyme, et une exposition visant à raconter celui qui fut le plus grand ornithologue du monde francophone du 20^{ème} siècle, à travers sa contribution à la connaissance des oiseaux et à leur médiatisation. Décédé en 2006, cet instituteur, pédagogue passionné et poète, fut aussi le rédacteur en chef de la revue « nos oiseaux » pendant 55 ans, et l'auteur de nombreux ouvrages.

En décembre et janvier, l'exposition sera visible dans le hall du Conseil général, à Niort, Mail Lucie Aubrac.



© Jean-Marc Mitterer

TRIBUNES

En application de la loi « démocratie de proximité » du 27 février 2002, cette page est consacrée à l'expression des groupes politiques représentés au Conseil général des Deux-Sèvres.

Union Deux-Sèvres

L'aide aux aînés n'est pas la priorité du Président du Conseil général.

Les 3 770 personnes percevant l'APA dans les Deux-Sèvres, au titre du GIR 4 sont prévenues : dans les quotidiens locaux du 31 juillet, le Président du Conseil général déclare : « si l'État n'apporte pas la contribution attendue, le Conseil général ne pourra pas financer l'équivalent de la compensation perçue actuellement. »

Chacun souhaite que cette compensation subsiste. Ici, il est annoncé que le financement intégral du GIR 4 ne sera plus une priorité pour Éric Gautier.

Le Président oublie simplement de dire que lorsque M. Jospin (PS) a créé l'APA, il a omis de définir les règles de son financement et imposé aux Conseils généraux d'en financer la moitié sans compensation.

Pour nous, le financement du GIR 4 doit rester une priorité.

Si nous reprenons le pouvoir au Conseil général en mars 2011, nous rétablirons ce financement, s'il est interrompu par l'actuelle majorité.

Après la suppression du programme d'aide aux travaux de rénovation des EHPAD, des contrats d'été dans les maisons de retraite, c'est désormais au niveau de l'APA que les aînés risquent d'être pénalisés.

Notre groupe juge cela inadmissible.

Que le Président du Conseil général passe son temps à critiquer le Gouvernement ou à « élucubrer » sur les Deux-Sèvres dans 20 ans, c'est son affaire.

Mais il faut être capable de traiter le quotidien et, surtout, protéger les plus fragiles et les plus exposés d'entre nous.

www.uds79.over-blog.com

Gauche solidaire

Cet été, la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale a adopté le rapport « Rosso-Debord ».

Suite aux promesses du Président de la République portant sur la création d'un « 5^{ème} risque », les attentes étaient fortes sur la question de la dépendance. La création de l'APA a été un véritable progrès pour les personnes concernées, mais le transfert de son financement aux Conseils généraux pose de réelles difficultés.

Une remise à plat du dispositif, par la création d'un véritable « 5^{ème} risque » financé par la solidarité nationale était donc souhaitable.

A l'opposé, les propositions contenues dans ce rapport approuvé par l'UMP vont à l'encontre des besoins élémentaires des personnes âgées dépendantes :

- En Deux-Sèvres, 3 770 personnes n'auraient plus accès à l'aide financière pour recourir à des services à domicile, ou pour financer leur accueil en établissement.
- L'avenir des 1 560 salariés spécialisés dans l'aide à domicile serait remis en question.
- Alors que le principe de mutualisation et de cohésion sociale est l'un des fondements de notre société, l'APA serait remplacée par un système individuel d'assurance privé obligatoire pour les plus de 50 ans.
- Le recours sur succession, véritable double peine, serait instauré. Les bénéficiaires de cette nouvelle aide dont le patrimoine immobilier atteindrait 100 000 € (ce qui représente moins que la valeur moyenne d'une maison familiale) auraient le choix entre accepter un retour sur succession ou voir leur allocation diminuer de moitié.

Contact : gauche.solidaire@cg79.fr

les Journées du patrimoine



*Le conseil général
Maintenon.*



À l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine honorant « Les grands hommes : quand femmes et hommes construisent l'Histoire », le Conseil général propose :

Aux Archives Départementales
du 16 au 19 septembre

Des conférences (réservation obligatoire)

Judi 16 septembre à 20h30

- « Le protestantisme français sous le ciel poitevin : une histoire, des convictions »

Samedi 18 septembre à 20h30

- « Marie-Magdeleine Davy, une philosophe entre l'Occident et l'Orient (1903-1998) »
- « Auguste et André Chiron, imprimeurs niortais à l'aube du socialisme en Deux-Sèvres (1879-1921) »

Une visite guidée

Dimanche 19 septembre de 14h à 18h

des magasins de conservation, de l'atelier de restauration et de la salle de lecture

Des ateliers-découverte

Dimanche 19 septembre de 14h à 18h

Et si vous prolongiez l'exploration des coulisses des Archives par un exercice pratique ?

- « Essayez-vous à l'écriture ancienne du XII^e au XVIII^e siècle ! »
- « Commencez votre arbre généalogique ! »

À la Maison du Département
les 18 et 19 septembre

de 10h30 à 17h30 en continu

Une visite du site Duguesclin

en présence d'agents de la collectivité
(ouverture exceptionnelle du Manège)

Des expositions

- « Femmes deux-sévriennes dans la Résistance » dans le bâtiment Ernest Pérochon
- Exposition sur les travaux de réhabilitation de l'ancienne caserne Duguesclin dans le Manège
- « De nouvelles troupes pour Duguesclin » dans le bâtiment d'accueil

Le Conseil général vous invite aussi à visiter :

le Musée des Tumulus de Bougon (entrée et visites guidées du site archéologique et de l'exposition « Archéopub » - gratuit)